



**OBJET : DEMANDE DE COMMERCIALISATION
DE PLANTS**

**Mme. Agnès Chabrilangese
Directrice
Direction Départementale des Territoires
1722 avenue de Colmar
47 000 Agen**

Madame la Directrice,

Agen, le 31 mars 2020

Un certain nombre de magasins et commerces assurant à la fois la commercialisation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux, de graines et de plants, sont aujourd'hui confrontés à des injonctions particulières, qui entraînent une situation qui nous semble contradictoire avec les besoins qui se font jour et qui ne manqueront pas de s'accroître dans les jours et les semaines à venir.

Il apparaît ainsi essentiel que ces commerces (type Gamm Vert etc...) puissent proposer à la vente, non seulement des graines, des denrées alimentaires, ainsi que le nécessaire pour les animaux, mais aussi des plants potagers. De nombreux Lot-et-garonnais habitent en effet en milieu rural et entretiennent des jardins potagers qui seront essentiels dans les prochaines semaines pour leur alimentation en produits frais, a fortiori dans cette période de printemps.

Au-delà de l'importance de cet aspect productif individuel et par conséquent ultra-local sur le plan sanitaire, une mesure autorisant la commercialisation de ces plants permettrait également d'assurer une activité à domicile à de très nombreux habitants, dans cette période de confinement général indispensable.

L'ensemble de ces magasins s'approvisionnent principalement chez des producteurs locaux, en circuits courts. Une telle mesure aidera donc ces derniers, déjà impactés par la fermeture de nombreux marchés, à surmonter la crise.

Nous attirons votre attention sur le fait que la grande distribution distribue actuellement de tels plans potagers (qui viennent souvent de plateformes plus ou moins lointaines...).

Enfin, nous vous suggérons d'autoriser la présence de deux à trois stands de producteurs sur les parkings de ces enseignes, qui pourront être mis à disposition de producteurs locaux de fruits et légumes de Lot-et-Garonne (vente à emporter), suffisamment espacés et selon des modalités de précaution (distances, équipements...) à spécifier.

Ces mesures de bon sens nous semblent absolument indispensables dans la période qui s'ouvre. Nous souhaitons vivement que vos décisions puissent être prises dans les meilleurs délais.

Recevez, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président FDSEA 47
Jacques CHAPOLARD

**FDSEA 47
9, boulevard Sylvain Dumon
47 000 AGEN
Tél 06.87.53.17.17**

Le Président JA 47,
Valentin GULAREK

**JEUNES AGRICULTEURS
9, boulevard Sylvain Dumon
47 000 AGEN
Tél 06.48.12.65.89**